

**France**

**Fédération de l'hospitalisation privée**

**Qualité et pertinence des soins, un enjeu central pour le secteur hospitalier privé... et pour les patients.**

La qualité et la pertinence des soins forment l'une des clés de voûte de la Stratégie de transformation du système de santé (STSS) initiée par la ministre de la santé française Agnès Buzyn.

L'hospitalisation privée porte depuis longtemps la reconnaissance et la promotion de ces concepts. Les mettre au cœur de l'organisation de notre système constitue un authentique changement de paradigme et une opportunité à saisir : il s'agit de s'affranchir d'une approche comptable de la santé, déconnectée du terrain, pour mieux intégrer l'évolution des besoins des patients et les nouvelles attentes des professionnels de santé.

L'objectif final est à la fois simple et fondamental : permettre à chacun, non seulement d'avoir accès aux soins, mais d'avoir accès à des soins pertinents, de qualité prouvée.

La qualité des soins est un enjeu central qui ne peut se réduire à un empilement de procédures et de règles médico-administratives. Ce qui prime, c'est le temps et l'énergie que les équipes consacrent au patient. Il convient donc de prendre en compte la qualité médicale au plus près de la réalité, et d'appréhender avec finesse ce qui constitue la « valeur » d'un soin, résultant d'un équilibre entre son bénéfice thérapeutique et son coût humain et financier.

Seule l'évaluation par « les pairs », à savoir des spécialistes de chaque discipline, selon des référentiels élaborés avec toutes les parties prenantes, permet de juger de la qualité des pratiques. C'est une philosophie d'action que la fédération de l'hospitalisation privée défend auprès du ministère et des agences de santé, car elle est fondée sur la valorisation des compétences.

L'expérience patient est également une donnée que le secteur hospitalier privé doit intégrer davantage dans ses approches. Relever le défi de la qualité et de la pertinence se fera avec un patient à la fois éclairé et responsable, co-constructeur de ses soins.

Nous apprécions que, dans le PLFSS 2019, la part dédiée au financement à la qualité augmente substantiellement. Mais y adjoindre des mesures coercitives est inopérant. Il convient de conserver tout le caractère positif et incitatif de la démarche, afin qu'elle soit un véritable levier d'amélioration des pratiques et de considération des professionnels.

Améliorer en continu la qualité des soins constitue un puissant levier de motivation des professionnels mais il s'agit aussi, et peut-être surtout, de faire enfin de la mesure du service rendu au patient le socle de l'action publique en santé.